

9, rue de la Fare

Un marchand de sommeil condamné

Les ex-locataires du 9, rue de la Fare (1er arrondissement) peuvent se réjouir : ce mercredi 11 décembre, la justice a tranché en leur faveur. Leur ex-proprétaire devra les dédommager. La fin d'une saga qui aura duré près d'un an et demi.

L'AFFAIRE remonte au mois de juin 2001. Au 9, rue la Fare, se tient un hôtel meublé, vétuste, propriété de la société Svitex.

Le bâtiment entre dans le cadre de la rénovation du quartier de Belsunce et Zvi Ammar, président de Svitex et du consistoire de Marseille, saisit le Tribunal de Grande Instance (TGI) pour procéder à l'expulsion d'une vingtaine de locataires. Soutenus par l'association « Un Centre Ville Pour Tous » (CPVT), Résister !, Motivés ou Convention citoyenne, ces

derniers se défendent. Ils témoignent des conditions déplorables de logement et des loyers abusifs : « *plusieurs centaines de francs sans réinvestir le moindre denier dans l'entretien* » précisera Nouredine Abouakil, de CPVT. Svitex est condamnée à reloger ses ex-locataires et à payer à chacun une indemnité équivalente à 3 mois de loyer du nouveau logement.

Un procès pour obtenir un jugement de fond

Mais le jugement n'est pas respecté. Svitex, sans faire appel pour autant, ne paie pas et c'est CPVT qui relogé tout le monde dans un immeuble de la rue Colbert. Chantal Bourglan, l'avocate de l'association, saisit alors de nouveau le TGI en février 2002 afin d'obtenir un jugement de fond.

Le verdict est tombé ce mercredi 11 décembre : l'ancien propriétaire est condamné à verser des dommages et intérêts de 2.000 euros par personne, à rembourser les

loyers perçus de janvier 2001 à juin 2001 (l'hôtel était alors frappé d'arrêté de fermeture). Il devra également régler les frais de justice et d'huissier et tombe sous le coup d'une exécution provisoire. En clair, pas question d'attendre le jugement d'une procédure en appel : Svitex est sommée de commencer à dédommager ses ex-locataires dès maintenant.

Une « *décision importante* » pour un « Centre Ville pour Tous » qui « *réaffirme sa détermination à faire respecter les droits à un logement décent pour tous* ». Elle précise également qu'elle soutiendra « *les populations les plus fragiles, chaque fois que la situation de leur logement l'exigera* ». L'occasion pour Nouredine Abouakil de dénoncer les conditions de cette rénovation du centre-ville marseillais, selon lui un prétexte pour se débarrasser d'une certaine catégorie de population. « *Une casse sociale* » que son association entend bien limiter.

Mireille ROUBAUD